



Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec 2017-2018

Présenté à M. Carlos J. Leitão, ministre des Finances du Québec

Le 30 janvier 2017

Table des matières

Préambule.....	3
Contexte.....	3
Introduction	4
I. Tirer le maximum des surplus budgétaires.....	4
1. Poursuivre les efforts de réduction de la dette.....	5
2. Respecter les promesses de diminution de l'impôt des contribuables	5
3. Investir dans des programmes prioritaires et dans les infrastructures	6
II. Miser sur une main-d'œuvre qualifiée	6
1. Augmenter le financement versé aux établissements d'enseignement du primaire à l'université ...	7
2. Investir les sommes nécessaires pour améliorer l'intégration des travailleurs issus de l'immigration	9
III. Investir dans les actifs stratégiques.....	11
1. Réaliser les grands projets d'infrastructure selon les échéanciers prévus	11
2. Adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun	12
3. Dégager un budget pour la planification de la réfection de l'autoroute Métropolitaine	13
IV. Faire du Québec et de sa métropole une économie innovante et rayonnante	14
1. Promouvoir nos secteurs innovants à l'international.....	14
2. Créer un poste de commissaire à l'innovation au sein de chaque ministère	14
Conclusion	16
Synthèse des recommandations.....	17

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Dans le but d'élaborer son budget pour l'année 2017-2018, le gouvernement du Québec consulte la population ainsi que les acteurs socioéconomiques de l'ensemble de la province pour connaître leurs préoccupations et leurs recommandations. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe chaque année à cet exercice crucial pour contribuer au développement économique du Québec et de sa métropole. Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre en vue du dépôt du budget du gouvernement du Québec.

Introduction

Au cours des six derniers mois de 2016, le marché du travail québécois a connu une forte progression. De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui a enregistré la plus forte diminution de son taux de chômage.

La situation économique est également reluisante pour Montréal, où le taux de chômage a diminué de deux points de pourcentage pour s'établir à un niveau inférieur à celui de la région métropolitaine de Toronto, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. L'économie de la métropole devrait continuer à progresser en 2017 et la croissance de son PIB pourrait atteindre 2 %. Cette croissance anticipée serait supérieure à la moyenne canadienne, mais tout de même inférieure à celle de Toronto et de Vancouver.

Il est toutefois important de situer le rendement du Québec et de sa métropole dans le contexte d'une performance en demi-teinte de l'économie canadienne. Alors que le marché de l'emploi de la Colombie-Britannique et de l'Ontario a lui aussi fortement progressé en 2016, celui des sept autres provinces canadiennes a connu un recul. Entre autres, le faible coût des ressources pétrolières a d'importantes répercussions sur l'économie de provinces telles que la Saskatchewan, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador. Rien n'indique que cette conjoncture changera significativement au cours de la prochaine année.

L'économie mondiale s'est quant à elle révélée moins vigoureuse que prévu au cours des dernières années. La popularité de différents mouvements protectionnistes, notamment chez nos partenaires américains et britanniques, amplifie l'incertitude et risque de restreindre les possibilités de croissance économique mondiale.

Malgré la faiblesse continue du dollar canadien, les exportations ont été inférieures aux prévisions. Même si depuis 2016 le budget du gouvernement du Québec est excédentaire et les surplus dégagés plus élevés que ceux auxquels nous nous y attendions, la Chambre est d'avis que le gouvernement du Québec doit aborder avec prudence la préparation de son prochain budget.

I. Tirer le maximum des surplus budgétaires

Dans sa mise à jour économique de l'automne, le gouvernement a annoncé avoir rétabli l'intégrité financière du Québec, ce que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a accueilli avec enthousiasme. Comme le soulignait le ministre des Finances, ce premier retour à l'équilibre en près d'une décennie « redonne au Québec les moyens de faire des choix ». Le prochain budget s'avère donc le moment tout indiqué pour présenter les priorités que le gouvernement mettra de l'avant pour les prochaines années.

Ces choix doivent être en phase avec la situation actuelle de l'économie québécoise, une économie qui connaît une bonne croissance, mais dont la santé reste précaire en raison du contexte économique mondial. Ils doivent également tenir compte du vieillissement de la population et de la baisse de la population active, deux réalités qui posent des défis croissants pour notre économie.

Le budget 2017-2018 doit adopter une approche équilibrée qui veillera à la fois à dynamiser l'économie du Québec, toujours caractérisée par l'un des fardeaux fiscaux les plus lourds en Amérique du Nord, tout en s'attaquant aux problèmes structurels qui menacent la santé et les perspectives de croissance de notre économie à plus long terme. Dans cette perspective, nous encourageons le gouvernement à s'appuyer sur une stratégie budgétaire équilibrée qui répartira les surplus budgétaires de façon plus ou moins égale entre trois grandes priorités :

- **1/3 pour la réduction de la dette;**
- **1/3 pour la réduction des impôts;**
- **1/3 pour un investissement dans des programmes prioritaires et dans les infrastructures.**

1. Poursuivre les efforts de réduction de la dette

Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement s'apprête à déposer un budget équilibré, un exploit que seulement deux autres provinces du Canada sont parvenues à accomplir. Ainsi, en raison de l'annonce de surplus élevés lors de la mise à jour économique de l'automne 2016 et de l'amélioration de l'économie québécoise lors du dernier trimestre de l'année, le milieu des affaires s'attend à ce que le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre importante dans le cadre de son exercice budgétaire 2017.

Le vieillissement de la population et la faible productivité de nos entreprises mettent beaucoup de pression sur la croissance économique, et donc sur la viabilité des finances publiques à long terme. La Chambre demande donc au gouvernement de continuer à faire preuve de vigilance dans sa planification budgétaire et de prendre les mesures nécessaires pour éviter le gaspillage et maintenir une saine gestion des finances publiques. Plus précisément, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures ci-dessous.

- **Affecter le tiers de son surplus budgétaire à la réduction de la dette** – Rappelons que le Québec est la province la plus endettée du Canada. L'équilibre budgétaire et la réduction du déficit envoient des signaux clairs quant à la santé de notre économie, ici et à l'extérieur du Québec.
- **Maintenir une réserve budgétaire** – En raison de l'imprévisibilité et de la volatilité du contexte économique mondial, le Québec doit disposer d'une marge de manœuvre financière suffisante pour faire face aux imprévus.
- **Contrôler le rythme de croissance des dépenses publiques** – La croissance des dépenses publiques doit être inférieure à la croissance économique afin de permettre au gouvernement de réaliser des investissements stratégiques.

2. Respecter les promesses de diminution de l'impôt des contribuables

Le gouvernement a toujours mentionné que les surplus budgétaires qu'il réaliserait serviraient à réduire l'impôt des contribuables et la dette. Depuis deux ans, le gouvernement du Québec a réussi à maintenir l'équilibre budgétaire. La Chambre juge que le gouvernement doit maintenant respecter son engagement et réduire le fardeau fiscal des Québécois.

Le fardeau fiscal demeure très lourd au Québec. Il est de loin supérieur à celui de nos voisins américains et ontariens¹. Par exemple, un citoyen québécois dont le revenu est de 40 000 \$ sera imposé à près de cinq points de pourcentage de plus que son homologue ontarien (voir tableau 1), ce qui représente une charge fiscale supplémentaire de près de 1 870 \$.

Il importe également de souligner qu'avec la récente modification des taux d'imposition au niveau fédéral, le taux marginal d'imposition maximal est maintenant de plus de 53 %. Le seuil psychologique des 50 % est donc franchi. Alors que le solde migratoire interprovincial du Québec est négatif depuis près d'un demi-siècle, il est plus que temps d'établir un système fiscal compétitif et d'inciter les gens à venir s'installer dans la province et à y rester.

¹Collectif, *Bilan de la fiscalité au Québec – édition 2017*, cahier de recherche n° 2017-01, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2017.

Tableau 1 : Comparaison des taux d'imposition des particuliers, Québec et Ontario

Revenu en \$	Québec		Ontario	
	Effectif	Marginal	Effectif	Marginal
30 000	16,0 %	28,5 %	12,6 %	20,0 %
45 000	20,4 %	35,8 %	15,4 %	28,1 %
60 000	24,6 %	37,1 %	18,9 %	29,7 %

Source : Raymond Chabot Grant Thornton, *Le planiguide fiscal : taux marginaux 2016*.

Il est également essentiel que le gouvernement réduise les taxes sur la masse salariale. Le rapport Godbout proposait de réduire celles des PME de 2,7 % à 1,6 %. Lors de son dernier budget, le gouvernement a annoncé une diminution progressive du taux de cotisation minimal de 2,7 % à 2,25 %, mesure que la Chambre a saluée. Toutefois, malgré cette baisse de taux, la taxe sur la masse salariale du Québec demeure la plus élevée au Canada. Elle constitue un lourd poids sur la fiscalité des petites entreprises. Ces dernières n'ont guère le choix de la payer, que les profits soient au rendez-vous ou pas.

3. Investir dans des programmes prioritaires et dans les infrastructures

Depuis de nombreuses années, le Québec accuse un retard au niveau de sa productivité, de son taux de diplomation universitaire et du nombre d'innovations au sein de son économie, soit autant d'éléments cruciaux dont le gouvernement doit tenir compte pour combattre les effets négatifs qu'auront le vieillissement de la population et la baisse de la population active sur sa capacité fiscale et ses perspectives de croissance. Par conséquent, la Chambre demande au gouvernement d'investir le tiers de ses surplus budgétaires dans les services et les infrastructures les plus susceptibles d'accroître la productivité du travail, l'innovation et le niveau d'éducation au Québec.

Recommandation n° 1: Le gouvernement doit agir avec prudence dans la gestion des fonds publics. Dans cette optique, il devrait répartir son surplus budgétaire de façon plus ou moins égale entre trois grandes priorités :

- **1/3 pour la réduction de la dette;**
- **1/3 pour la réduction du fardeau fiscal des contribuables et une diminution de la taxe sur la masse salariale des PME;**
- **1/3 pour un investissement dans les services et les infrastructures les plus susceptibles d'accroître la productivité du travail, l'innovation et le niveau d'éducation au Québec.**

Recommandation n° 2 : Face à un contexte économique imprévisible, le gouvernement doit également :

- **se doter d'une réserve budgétaire;**
- **contrôler le rythme de croissance des dépenses publiques afin que celui-ci demeure inférieur à celui de la croissance économique.**

II. Miser sur une main-d'œuvre qualifiée

La récente signature de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne et la transformation de différents secteurs clés de la province présentent de nombreuses occasions de croissance économique pour le Québec et sa métropole. Si le virage est correctement entrepris, la quatrième révolution industrielle et notre nouvelle relation commerciale avec l'Europe favoriseront l'accès à des marchés autrefois plus difficilement accessibles. Toutefois, pour tirer profit de ces avancées, nos entreprises doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

Les entreprises du grand Montréal auront de plus en plus de difficulté à combler leurs besoins en main-d'œuvre en raison du vieillissement de la population. Afin d'atténuer les effets de cette situation, le Québec devra :

- veiller à ce que les jeunes formés possèdent les compétences nécessaires et aient accès à des outils adéquats pour réussir;
- assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, laquelle repose sur une vision claire et à long terme des besoins futurs en matière de main-d'œuvre;
- miser sur l'attractivité, l'intégration et la rétention des immigrants possédant les compétences recherchées sur le marché du travail.

La Chambre demande donc au gouvernement d'adopter les mesures ci-dessous.

1. Augmenter le financement versé aux établissements d'enseignement du primaire à l'université

Il est de plus en plus reconnu que l'éducation en jeune âge constitue l'un des déterminants essentiels de la réussite scolaire d'un élève et de la poursuite de ses études à un niveau supérieur. Chaque dollar investi par le gouvernement dans l'éducation d'un enfant de six à douze ans rapporte d'un à quatre dollars². Ici comme ailleurs, une éducation de qualité dès le plus jeune âge est synonyme d'une population en meilleure santé, d'une économie plus prospère et d'une meilleure cohésion sociale. Il est donc nécessaire d'accorder aux jeunes enfants des conditions optimales de réussite.

Toutefois, force est de constater que nos jeunes n'évoluent pas toujours dans un environnement propice à leur développement. Il s'agit d'un problème particulièrement criant sur l'île de Montréal. Au niveau des infrastructures scolaires, les trois quarts des écoles de la Commission scolaire de Montréal se trouvent dans un état jugé préoccupant, proportion qui dépasse également le seuil des 50 % à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys³.

De plus en plus d'études démontrent l'impact négatif qu'ont des infrastructures déficientes sur le rendement et l'appréciation de l'école par les élèves aux niveaux primaire et secondaire^{4,5}. Dans cette perspective, il est primordial que le gouvernement du Québec accorde un financement adéquat et prévisible aux commissions scolaires que celles-ci puissent améliorer et maintenir l'état de leurs infrastructures.

L'engagement du gouvernement en éducation doit également se poursuivre au niveau de l'enseignement supérieur. Les établissements jouent ainsi un rôle crucial dans le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et adéquatement préparée aux besoins des entreprises. La région métropolitaine de Montréal compte sur son territoire plus de 58 collèges et 11 établissements universitaires. Chacun d'entre eux contribue à faire de Montréal une économie concurrentielle, innovante et ouverte sur le monde. L'augmentation du taux de diplomation postsecondaire et notamment universitaire constitue l'une des solutions les plus appropriées pour affronter les enjeux de richesse collective, de productivité et de vieillissement de la population caractérisant le Québec. Le gouvernement doit donc adopter un discours positif qui contribue à la valorisation de nos établissements d'enseignement supérieur tout en offrant à ces derniers le financement nécessaire pour bien remplir leur rôle de moteur de l'économie du Québec et de sa métropole. Il est également nécessaire que le gouvernement considère les enjeux de manque de main-d'œuvre, de croissance économique et de formation de la main-d'œuvre comme autant de différentes dimensions d'un même problème. Il existe un lien direct entre la productivité d'une économie et le taux de diplomation (graphique 1), tout comme il en existe un entre la capacité d'un citoyen à se trouver un emploi

² Jean-Pierre Dubé, *Petite enfance : investir très tôt dans l'apprentissage non cognitif*, 2015.

³ Ximena Sampson, *Où trouve-t-on les écoles québécoises les plus vétustes?*, Radio-Canada, 5 février 2015 [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/763700/vetuste-ecoles-commissions-scolaires-quebec>].

⁴ Sapna Cheryan, Sianna A. Ziegler, Victoria C. Plaut et Andrew N. Meltzoff, « Designing Classrooms to Maximize Student Achievement », *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, n° 1, 4-12, 2014.

⁵ K. Cuyvers *et al.*, « Well-Being at School: Does Infrastructure Matter? », *CELE Exchange*, Centre for Effective Learning Environments, n° 2011/10, OECD Publishing, Paris, 2011.

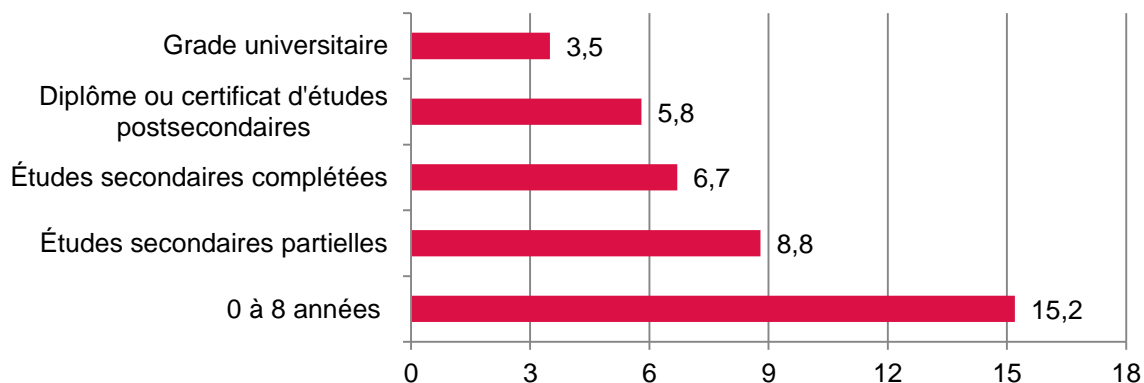
et son niveau de scolarité. Il est essentiel que le gouvernement planifie l'offre de formation à long terme et qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer l'adéquation. Dans ce contexte, il est essentiel que le gouvernement adopte une vision claire et cohérente de l'adéquation entre la formation et l'emploi, qui incite à la coopération et à l'arrimage des programmes, des politiques et des budgets des ministères de l'Éducation, du Travail et de l'Emploi et de l'Immigration.

Graphique 1 : PIB par personne et part des diplômés universitaires chez les 25 ans et plus



Source : Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International, *La contribution des universités à la région de Montréal et à l'économie du Québec*, 2016.

Graphique 2 : Taux de chômage au Québec selon le niveau de scolarité chez les 25 ans et plus



Source : Statistique Canada, Cansim 282-0003.

Recommandation n° 3 :

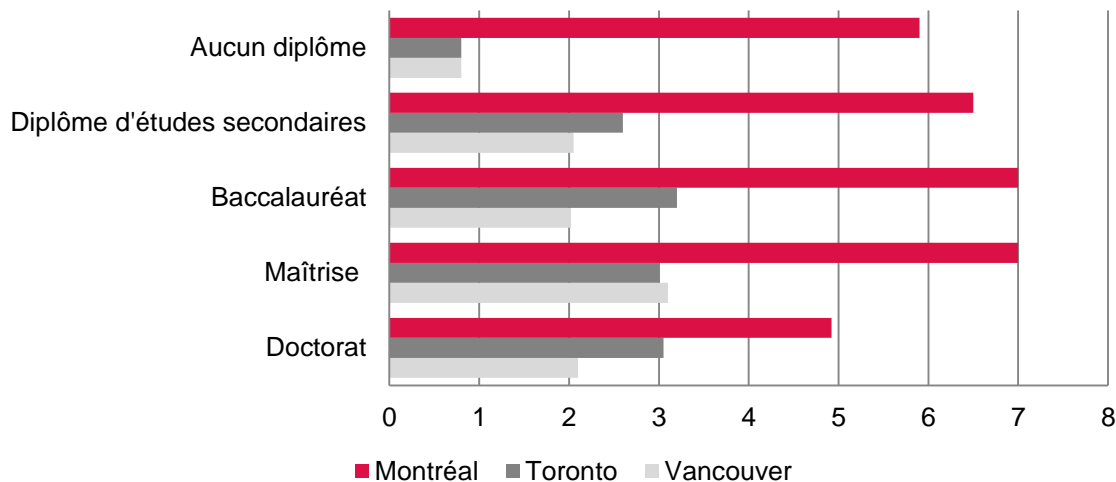
Faire de l'éducation la priorité de son budget. Le gouvernement doit entre autres :

- **accorder un financement adéquat et prévisible aux commissions scolaires pour que celles-ci puissent améliorer et maintenir l'état de leurs infrastructures;**
- **adopter un discours positif qui contribue à la valorisation de nos établissements d'enseignement supérieur tout en offrant à ces derniers un financement adéquat;**
- **adopter une vision claire et cohérente de l'adéquation entre la formation et l'emploi, qui incite à la coopération et à l'arrimage des programmes, des politiques et des budgets des ministères concernés et qui tient compte des besoins à long terme de l'économie québécoise.**

2. Investir les sommes nécessaires pour améliorer l'intégration des travailleurs issus de l'immigration

Comme en témoignent les conclusions d'une étude parue à l'automne 2016 et à laquelle nous avons participé, c'est à Montréal que les immigrants sont les moins bien intégrés au marché du travail en Amérique du Nord, et ce, peu importe leur niveau de scolarité⁶. L'écart entre le taux de chômage des natifs du pays et des immigrants est de quatre points de pourcentage. Ce taux augmente à sept points de pourcentage chez les immigrants possédant un baccalauréat. La métropole ayant perdu 10 % de son bassin de travailleurs natifs potentiels au cours des dix dernières années, cette situation est tout simplement intenable et constitue une source importante d'inefficience.

Graphique 3 : Écart entre le taux de chômage des natifs du pays et des immigrants



Sources : Enquête nationale auprès des ménages de 2011; calculs de l'Institut du Québec.

Le gouvernement doit donc faire de l'intégration des immigrants au marché du travail une priorité. Pour réussir, il doit attaquer le problème sous différents angles : mieux arrimer le profil économique des immigrants selon les besoins de main-d'œuvre de la société civile et des entreprises, offrir une première expérience de travail aux nouveaux arrivants, augmenter les efforts en francisation et faciliter la reconnaissance de leurs acquis et compétences.

⁶Bernard, Christian, Jean-Guy Côté, Mia Homsy, Céline Huot, Francis Langlois et Sonny Scarfone, *Comparer Montréal : tableau de bord de la région métropolitaine 2016*, Montréal, Institut du Québec, 2016.

En ce qui concerne le ciblage du profil des immigrants selon les besoins du marché du travail, les derniers travaux du ministère de l'Immigration démontrent la volonté du gouvernement d'aller en ce sens. À cette fin, la Chambre réitère sa pleine collaboration dans la mise en œuvre du plan et la définition des besoins futurs au sein des entreprises en matière de main-d'œuvre.

Par la suite, les efforts d'intégration des immigrants au marché du travail devraient rapidement être orientés vers l'obtention d'une première expérience de travail au Québec. À cet effet, le programme PRIIME est un succès, en donnant chaque année la chance à plus de 1 000 arrivants d'acquérir une première expérience de travail en sol québécois. Toutefois, ce nombre est insuffisant et ne permet pas de répondre à la demande venant de plus de 50 000 immigrants à la recherche d'un emploi à Montréal.⁷ Le gouvernement doit donc chercher d'autres moyens d'accomplir son objectif d'intégration des immigrants. Il doit ainsi s'appuyer sur les programmes et les initiatives qui obtiennent le plus de succès. Le programme Interconnexion de la Chambre est l'un d'entre eux.

L'objectif du programme Interconnexion est de faciliter l'intégration des immigrants dans leur domaine d'expertise et de leur offrir une première expérience de travail au Québec. Le programme permet notamment à des professionnels issus de l'immigration d'effectuer des stages au sein de nombreuses entreprises montréalaises de telle sorte que les employeurs québécois puissent mieux évaluer leur expérience et leurs compétences.

Depuis sa création en 2010, le programme Interconnexion a permis à 5 000 personnes issues de l'immigration d'obtenir un premier contact professionnels avec plus de 1 000 entreprises, notamment à travers un stage et la tenue de plus de 7 000 activités de maillage professionnel. Avec un taux de placement de 65 %, le programme connaît un succès retentissant, particulièrement chez les PME (90 % des entreprises participantes), qui ne disposent généralement pas des ressources nécessaires pour effectuer la reconnaissance des compétences de nouveaux arrivants.

Actuellement, le programme Interconnexion a la capacité d'accompagner environ 1 000 immigrants par an, pour un total de plus de 400 placements en emploi. Compte tenu de la réussite du programme, mais aussi des besoins qui demeurent élevés en matière d'intégration des immigrants, la Chambre demande donc au gouvernement d'augmenter le budget alloué à l'initiative, de façon à en tripler le nombre de participants dès 2017-2018. Des données plus précises, incluant les ressources financières nécessaires à cette croissance, sont fournies en annexe.

Recommandation n° 4 : Le gouvernement doit augmenter son soutien financier au programme Interconnexion pour faire passer de 1 000 à 3 000 le nombre annuel de participants à ce dernier et pour permettre d'augmenter le nombre d'entreprises engagées pour les trois prochaines années.

Au niveau de la francisation, de nombreuses mesures ciblées permettraient au gouvernement du Québec de faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail. La Chambre considère en ce sens que le gouvernement devrait adopter les mesures suivantes :

- financer des initiatives de francisation des étudiants étrangers fréquentant une université anglophone;
- dégager les sommes nécessaires pour offrir à des groupes d'employés et à des commerçants de proximité des cours de français en milieu de travail;
- renforcer la portion de francisation au sein du programme PRIIME, afin que les participants puissent suivre des cours de français parallèlement à leur emploi sans toucher leurs heures de travail;
- poursuivre l'offre de cours de francisation en ligne destinés aux détenteurs d'un certificat de sélection du Québec et aux résidents temporaires.

⁷ Statistique Canada, *Tableau CANSIM 282-0101*, Enquête sur la population active, Décembre 2016

De telles initiatives pourraient être financées en dédiant à l'intégration économique des immigrants un pourcentage plus élevé des intérêts obtenus sur les placements du fonds du Programme des immigrants investisseurs géré par Investissement Québec. Actuellement, le seul programme visant l'intégration des personnes immigrantes bénéficiant de ce fond est le programme PRIIME, qui n'a récolté que 1,35 % des 1,4 milliard de dollars d'intérêts générés par ce fonds entre 2000 à 2015.⁸

Recommandation n° 5: Revoir la gestion des intérêts obtenus sur les placements du fonds du Programme des immigrants investisseurs afin d'en dédier une plus grande portion à la francisation et à l'intégration des immigrants à travers des mesures permettant le développement de projets novateurs et de plus grande envergure.

III. Investir dans les actifs stratégiques

Depuis de nombreuses années, les grandes institutions économiques mondiales telles que le FMI et l'OCDE recommandent aux différents gouvernements des pays développés d'investir massivement dans leurs infrastructures. Les infrastructures publiques stimulent l'activité économique à court terme, améliorent la productivité de l'économie à long terme et, si elles sont réalisées correctement, offrent un excellent rendement du capital investi. L'état des infrastructures montréalaises constitue une source de préoccupation majeure pour le milieu des affaires. Il mine notre compétitivité et notre productivité, ternit notre image à l'étranger et rend difficile l'attraction de nouveaux investissements à Montréal. À cette fin, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures ci-dessous.

1. Réaliser les grands projets d'infrastructure selon les échéanciers prévus

La métropole souffre d'importants problèmes de congestion qui nuisent à sa productivité et à sa performance économique. Les coûts de cette congestion sont estimés à 1,8 milliard de dollars⁹. Au cours des dernières années, bon nombre de projets majeurs ont été annoncés et devraient contribuer à diminuer cet important gaspillage de ressources. C'est notamment le cas du projet de Réseau électrique métropolitain (REM), du Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX et de l'échangeur Turcot.

Chacun de ces projets ambitieux répond aux attentes du milieu des affaires de Montréal. Alors que les deux premiers permettront d'améliorer nettement l'offre de transport en commun dans la métropole, le dernier constitue une pièce maîtresse pour augmenter la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises, alors que plus de 300 000 usagers empruntent quotidiennement l'échangeur Turcot.

Toutefois, certains projets ont connu des retards importants au niveau de la construction ou de l'échéancier des travaux. Dans le cas du SRB Pie-IX, l'annonce du projet date maintenant de huit ans. Ces délais ont un impact considérable sur les commerçants, les citoyens, la fluidité du transport de biens et de marchandises et l'économie de la métropole en général. C'est pourquoi il est primordial que le gouvernement veille à ce que tous ces projets soient exécutés dans leur intégralité selon les échéanciers prévus.

⁸ Conseil du patronat du Québec, *L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec*, Étude sur la prospérité no 3, décembre 2015

⁹ Ministère des Transports du Québec, *Évaluation des coûts de la congestion routière dans la région de Montréal pour les conditions de référence de 2008, 2014.*

Recommandation n° 6 : Le gouvernement doit veiller à ce que les grands projets d'infrastructure déjà annoncés soient exécutés dans leur intégralité selon les échéanciers prévus. Parmi ces projets, on trouve :

- **le REM;**
- **l'échangeur Turcot;**
- **le projet de SRB Pie-IX.**

2. Adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun

Les investissements en transport en commun constituent un élément essentiel d'un budget qui souhaite s'attaquer aux problèmes nuisant au développement économique du Québec et de sa métropole.

Une offre de transport en commun fiable, rapide et étendue est une façon efficace d'éliminer les énormes coûts associés à la congestion à Montréal. Toutefois, les avantages économiques liés à l'utilisation du transport en commun vont bien au-delà d'une réduction de la circulation automobile. Comme le soulignait une étude publiée par la Chambre en 2010, une utilisation accrue du transport en commun augmente le pouvoir d'achat des ménages, accroît la valeur foncière des immeubles à proximité du réseau et se traduit par de nombreux avantages sur les plans de l'environnement, de la sécurité et de la qualité de vie.

Les investissements en transport commun, notamment le prolongement du réseau de métro de la métropole, sont donc prioritaires. Toutefois, au lieu de miser sur de grands chantiers et de grandes annonces à ce sujet, le gouvernement du Québec devrait favoriser une approche itérative, station par station, du développement du réseau de métro. Une planification à long terme permettrait d'obtenir de meilleurs résultats tout en distribuant le poids de ces investissements sur plusieurs années. Une telle approche réduirait également les délais de réalisation de ces projets.

À ce titre, le projet de prolongement de la ligne bleue, proposé pour la première fois il y a plus de 30 ans déjà, constitue l'exemple parfait. Un bureau de projet a été mis sur pied à cette fin en septembre 2009, pour conclure quatre ans plus tard que la priorité serait accordée à la ligne bleue. Un nouveau bureau de projet a ensuite été créé en septembre 2013 pour évaluer les différents modes de réalisation et le financement du prolongement de la ligne bleue vers l'est. Les citoyens de Montréal attendent toujours une annonce officielle.

Le gouvernement doit donc travailler avec ces partenaires pour adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun à Montréal. Le financement pourrait être basé sur une formule similaire à celle utilisée pour le projet de REM, qui permet d'utiliser une importante somme de fonds privés pour financer des projets qui profiteront à tous.

De plus, le gouvernement doit faire des projets ci-dessous une priorité.

- **Prolongement de la ligne orange jusqu'à la station du REM Bois-Franc** – Ce prolongement bonifierait de façon importante le projet de REM en permettant aux usagers d'accéder rapidement au réseau de métro. Ce court prolongement d'un kilomètre offrirait également aux habitants de l'île une connexion plus commode au quartier Saint-Laurent, deuxième plus gros pôle d'emploi de la métropole après l'arrondissement Ville-Marie.
- **Prolongement de la ligne bleue vers l'est** – La densification de ce secteur a été importante au cours des dernières années et ce dernier est mal desservi par le réseau de métro. Un prolongement de la ligne bleue vers l'est permettra un important transfert de part modale vers le transport collectif.

Recommandation n° 7 : Le gouvernement doit adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun à Montréal. De plus, le gouvernement doit faire des projets suivants une priorité :

- **prolongement de la ligne orange du métro jusqu'à Bois-Franc;**
- **prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou.**

3. Assurer l'accès au port par le boulevard de l'Assomption, dès 2019-2020

Le Port de Montréal est une infrastructure essentielle dans l'écosystème des transports de la métropole. Bien qu'il soit le deuxième port en importance au Canada sur le plan du trafic de conteneurs, sa compétitivité est affectée par les infrastructures auxquelles il est relié. Pour que la métropole puisse pleinement jouer son rôle de plaque tournante nord-américaine dans le domaine du transport et de la logistique de marchandises, le Port de Montréal doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'infrastructures adéquat et efficace.

Dans cette optique, la Ville a annoncé en 2013 un prolongement du boulevard de l'Assomption pour que l'accès au port soit plus facile et plus rapide. Toutefois, à l'heure actuelle, rien de concret n'a été fait à cette fin. Le prolongement du boulevard de l'Assomption est une condition essentielle à la réalisation du projet de Cité de la logistique actuellement étudié par la Ville de Montréal. Ce projet, nécessaire au développement de l'économie de la métropole, doit absolument voir le jour. Par conséquent, la Chambre demande au gouvernement de collaborer avec la Ville de Montréal et de lui offrir le financement nécessaire pour mettre en œuvre le plus rapidement possible le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption vers la rue Notre-Dame et son raccordement par l'avenue Souigny.

Recommandation n° 8 : Le gouvernement doit offrir à la Ville de Montréal le financement nécessaire pour mettre en œuvre le plus rapidement possible le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption vers la rue Notre-Dame et son raccordement par l'avenue Souigny.

3. Dégager un budget pour la planification de la réfection de l'autoroute Métropolitaine

Le réseau routier de Montréal fait actuellement l'objet de nombreux travaux majeurs et essentiels au maintien de nos infrastructures (ex. : échangeur Turcot, pont Champlain), qui nuisent cependant à l'économie de la métropole en raison des problèmes de congestion qu'ils engendrent. De plus, des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine sont prévus; la fermeture temporaire de ce dernier a déjà été évoquée. Afin de limiter les conséquences de ces chantiers sur la fluidité du transport et l'économie de la métropole, il est primordial que le gouvernement du Québec renforce la collaboration avec la Ville de Montréal et les parties prenantes pour s'assurer que les travaux routiers soient planifiés à long terme et de façon à avoir un impact minimal sur la fluidité du transport routier.

À cet effet, l'autoroute Métropolitaine est également une artère routière qui nécessitera d'importants travaux de réfection dans les prochaines années. Alors qu'une étude de CAA¹⁰ a repéré à Montréal trois des huit pires points d'engorgement routiers au Canada, tous ayant l'autoroute 40 ou un lien avec celle-ci en commun, le gouvernement doit dégager dès maintenant un budget qui permettra d'effectuer une planification cohérente et mesurée des réfections nécessaires.

¹⁰ CAA Canada, *Quand tout s'arrête : Évaluation des pires points d'engorgement au Canada*, janvier 2017.

Recommandation n° 9 : Dégager dès maintenant un budget qui permettra d'effectuer une planification cohérente et mesurée des réfections nécessaires à l'autoroute Métropolitaine.

IV. Faire du Québec et de sa métropole une économie innovante et rayonnante

Un système fiscal concurrentiel, un contrôle prudent des finances publiques, une main-d'œuvre diplômée et des infrastructures efficaces sont autant d'éléments essentiels à la prospérité de l'économie québécoise. Cependant, le Québec et sa métropole n'atteindront leur plein potentiel économique que lorsqu'ils seront en mesure de tirer le plein potentiel de leurs atouts en matière d'innovation.

Tel que le soulignait la Chambre dans ses recommandations sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), l'innovation est l'une des principales clés pour bâtir une société productive et concurrentielle à l'échelle internationale¹¹. Pour y parvenir, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures ci-dessous.

1. Promouvoir nos secteurs innovants à l'international

De nombreux secteurs économiques de Montréal offrent des perspectives de croissance élevées. Mentionnons entre autres celui des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS), celui des technologies de l'information et celui de l'aéronautique et de la défense, qui consacrent respectivement 12 %, 8 % et 4 % de leur revenu à la recherche et au développement¹². Les entreprises de ces trois secteurs identifient l'accès à une main d'œuvre qualifiée comme élément décisif de leurs décisions d'investissement¹³.

En misant sur les atouts de la métropole – tels que la présence de nombreuses universités et les incitatifs généreux en R et D – et en les faisant rayonner, d'autres secteurs pourraient contribuer au développement d'une économie du savoir à Montréal, caractérisée par un fort niveau d'innovation et par la création d'emplois bien rémunérés. Nous constatons toutefois que les avantages distinctifs du Québec sont mal connus à l'extérieur de ses frontières. Pourtant, la province possède un important savoir-faire en R et D, investit plus que les autres en argent privé et public, offre des coûts d'exploitation parmi les plus bas en Amérique et est dotée d'un écosystème d'innovation composé d'un grand nombre d'universités, de centres de recherche et de grappes industrielles. En conséquence, le gouvernement doit dégager les sommes nécessaires pour intensifier la promotion de nos secteurs innovants et à haute valeur ajoutée de façon à attirer les investissements.

Recommandation n° 10: Le gouvernement doit dégager les sommes nécessaires pour intensifier la promotion de nos secteurs innovants et à haute valeur ajoutée à l'étranger, de façon à attirer les investissements et à faciliter l'exportation de nos produits innovants à l'étranger.

2. Créer un poste de commissaire à l'innovation au sein de chaque ministère

Dans ses recommandations sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, la Chambre soulignait le besoin pressant que la fonction publique québécoise se dote d'un plan d'action en matière d'innovation. Il apparaît approprié d'utiliser le cadre du budget 2017 pour financer l'une de ses principales recommandations, c'est-à-dire la création d'un commissaire à l'innovation dans chaque ministère. Face à

¹¹ Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, *Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain portant sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, 2016 [En ligne : http://www.ccm.ca/~media/Files/News/Memoires/2016/Memoire_SQRI.pdf].

¹² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les sciences de la vie et les technologies de la santé : un secteur créateur de richesse et un instrument de prospérité pour le Québec*, 2016 [En ligne : http://www.montreal-invivo.com/wp-content/uploads/2016/11/FaitsSaillants_SVTS_FR_PP.pdf].

¹³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International, *La contribution des universités à la région de Montréal et à l'économie du Québec*, 2016.

l'ampleur de la tâche, la chambre conseille au gouvernement de débiter avec la création d'un commissaire à l'innovation pour les secteurs de la santé et des sciences de la vie. Ces deux secteurs ont un besoin criant d'innovation et plusieurs acteurs du milieu québécois s'entendent sur les possibilités d'intégrer des innovations développées ici à notre réseau.

Ce commissaire de l'innovation en santé aurait pour mission de favoriser la synergie entre le ministère et les différents acteurs du réseau, d'assurer l'intégration des innovations au sein du réseau et de faciliter la réalisation de projets pilotes innovants. Le commissaire pourrait également encourager et documenter l'utilisation des technologies de pointe et des données ouvertes dans le secteur. Les coûts de réalisation des projets pilotes par les institutions de santé ne devraient pas être couverts par les budgets du ministère de la Santé, mais plutôt par celui de l'Économie et de l'Innovation dont la mission est plus directement liée à ces objectifs. De plus, pour les inciter à réaliser de tels projets pilotes, les établissements de santé participants devraient pouvoir conserver les économies générées par l'implantation de mesures innovantes, et ce, de manière récurrente et non seulement pour la durée du projet.

À terme, le poste de commissaire à l'innovation devrait graduellement être implanté au sein de chaque ministère. Loin d'être une dépense supplémentaire, ce commissaire permettrait, à moyen et à long terme, de réduire les coûts de l'État pour offrir des services aux citoyens tout en augmentant la qualité et la fiabilité de ces derniers. Son mandat serait de favoriser la synergie entre les différents acteurs d'un milieu et de cibler des objectifs mesurables en matière d'innovation.

Recommandation n° 11 : La Chambre recommande au gouvernement de créer un poste de commissaire à l'innovation au sein du ministère de la Santé et d'étendre par la suite cette mesure à l'ensemble des ministères.

Conclusion

Le prochain budget du gouvernement du Québec marque un tournant important. Après deux ans d'équilibre budgétaire, le gouvernement a maintenant les mains libres pour financer les secteurs qui profiteront le plus à l'économie québécoise. C'est une occasion à ne pas manquer.

L'approche à favoriser est une approche équilibrée – une approche qui tient compte de l'état précaire de l'économie canadienne et mondiale tout en veillant à ce que les investissements nécessaires soient faits pour assurer de la prospérité à long terme de l'économie québécoise.

Cette année, une fois de plus, le gouvernement devrait écrire son budget à l'encre noire. Il aura ainsi l'occasion de s'attaquer à deux grandes difficultés qui nuisent à l'économie du Québec et de sa métropole : l'endettement du gouvernement, supérieur à celui de toutes les autres provinces canadiennes, et les contribuables qui ploient sous un fardeau fiscal parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Voilà deux problèmes importants auxquels le gouvernement doit s'attaquer vigoureusement s'il veut améliorer avant tout la compétitivité de l'environnement d'affaires du Québec et de sa métropole.

Les choix budgétaires du gouvernement doivent également tenir compte du fait que pour croître à long terme, notre économie a besoin de s'attaquer au faible taux de diplomation de la population native du pays, à la sous-utilisation des immigrants qualifiés et à notre déficit en matière d'infrastructure. De plus, le budget doit permettre à nos entreprises innovantes d'être reconnues à l'extérieur du Québec.

Nos recommandations présentées dans ce mémoire forment un ensemble de mesures qui peuvent facilement être appliquées à court terme et dont les effets positifs se feront sentir pendant de nombreuses années. Toutefois, cela ne dégage pas le gouvernement de ses obligations de réformer une série de mesures gouvernementales visant à augmenter la compétitivité et l'efficacité du Québec. L'adoption des recommandations de la commission Godbout est autant d'actualité que l'année dernière. De même, le gouvernement doit poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la commission Robillard. Une saine gestion des programmes est indispensable pour des finances publiques saines à long terme.

Alors que l'économie mondiale plonge dans une période d'incertitude, le moment est idéal pour le gouvernement du Québec d'affirmer certaines certitudes. La certitude de déployer tous les efforts nécessaires pour se doter d'une main-d'œuvre qualifiée, d'infrastructures de qualité et d'un environnement d'affaires accueillant; la certitude que le Québec sera toujours ouvert aux investissements étrangers et à l'innovation; et la certitude qu'il offrira toujours aux nouveaux arrivants la possibilité de réussir ici, au Québec. C'est ainsi qu'il propulsera l'économie de la région métropolitaine de Montréal et du Québec dans l'économie mondiale et lui permettra de prospérer.

Synthèse des recommandations

Recommandation n°1 :

Le gouvernement doit agir avec prudence dans la gestion des fonds publics. Dans cette optique, il devrait répartir son surplus budgétaire de façon plus ou moins égale entre trois grandes priorités :

- 1/3 pour la réduction de la dette;
- 1/3 pour la réduction du fardeau fiscal des contribuables et une diminution de la taxe sur la masse salariale des PME;
- 1/3 pour un investissement dans les services et les infrastructures les plus susceptibles d'accroître la productivité du travail, l'innovation et le niveau d'éducation au Québec.

Recommandation n° 2 :

Face à un contexte économique imprévisible, le gouvernement doit également :

- se doter d'une réserve budgétaire;
- contrôler le rythme de croissance des dépenses publiques afin que celui-ci demeure inférieur à celui de la croissance économique.

Recommandation n° 3 :

Faire de l'éducation la priorité de son budget. Le gouvernement doit entre autres :

- accorder un financement adéquat et prévisible aux commissions scolaires pour que celles-ci puissent améliorer et maintenir l'état de leurs infrastructures;
- adopter un discours positif qui contribue à la valorisation de nos établissements d'enseignement supérieur tout en offrant à ces derniers un financement adéquat;
- adopter une vision claire et cohérente de l'adéquation entre la formation et l'emploi, qui incite à la coopération et à l'arrimage des programmes, des politiques et des budgets des ministères concernés et qui tient compte des besoins à long terme de l'économie québécoise.

Recommandation n° 4 :

Le gouvernement doit augmenter son soutien financier au programme Interconnexion pour faire passer de 1 000 à 3 000 le nombre annuel de participants à ce dernier et pour permettre d'augmenter le nombre d'entreprises engagées pour les trois prochaines années.

Recommandation n° 5:

Revoir la gestion des intérêts obtenus sur les placements du fonds du Programme des immigrants investisseurs afin d'en dédier une plus grande portion à la francisation et à l'intégration des immigrants à travers des mesures permettant le développement de projets novateurs et de plus grande envergure.

Recommandation n° 6 :

Le gouvernement doit veiller à ce que les grands projets d'infrastructure déjà annoncés soient exécutés dans leur intégralité selon les échéanciers prévus. Parmi ces projets, on trouve:

- le REM;
- l'échangeur Turcot;
- le projet de SRB Pie-IX.

Recommandation n° 7 :

Le gouvernement doit adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun à Montréal. De plus, le gouvernement doit faire des projets suivants une priorité :

- Prolongement de la ligne orange du métro jusqu'à Bois-Franc;
- prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou.

Recommandation n° 8 :

Le gouvernement doit offrir à la Ville de Montréal le financement nécessaire pour mettre en œuvre le plus rapidement possible le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption vers la rue Notre-Dame et son raccordement par l'avenue Souigny.

Recommandation n° 9 :

Dégager dès maintenant un budget qui permettra d'effectuer une planification cohérente et mesurée des réfections nécessaires à l'autoroute Métropolitaine.

Recommandation n° 10 :

Le gouvernement doit dégager les sommes nécessaires pour intensifier la promotion de nos secteurs innovants et à haute valeur ajoutée à l'étranger, de façon à attirer les investissements et à faciliter l'exportation de nos produits innovants à l'étranger.

Recommandation n° 11 :

La Chambre recommande au gouvernement de créer un poste de commissaire à l'innovation au sein du ministère de la Santé et d'étendre par la suite cette mesure à l'ensemble des ministères.